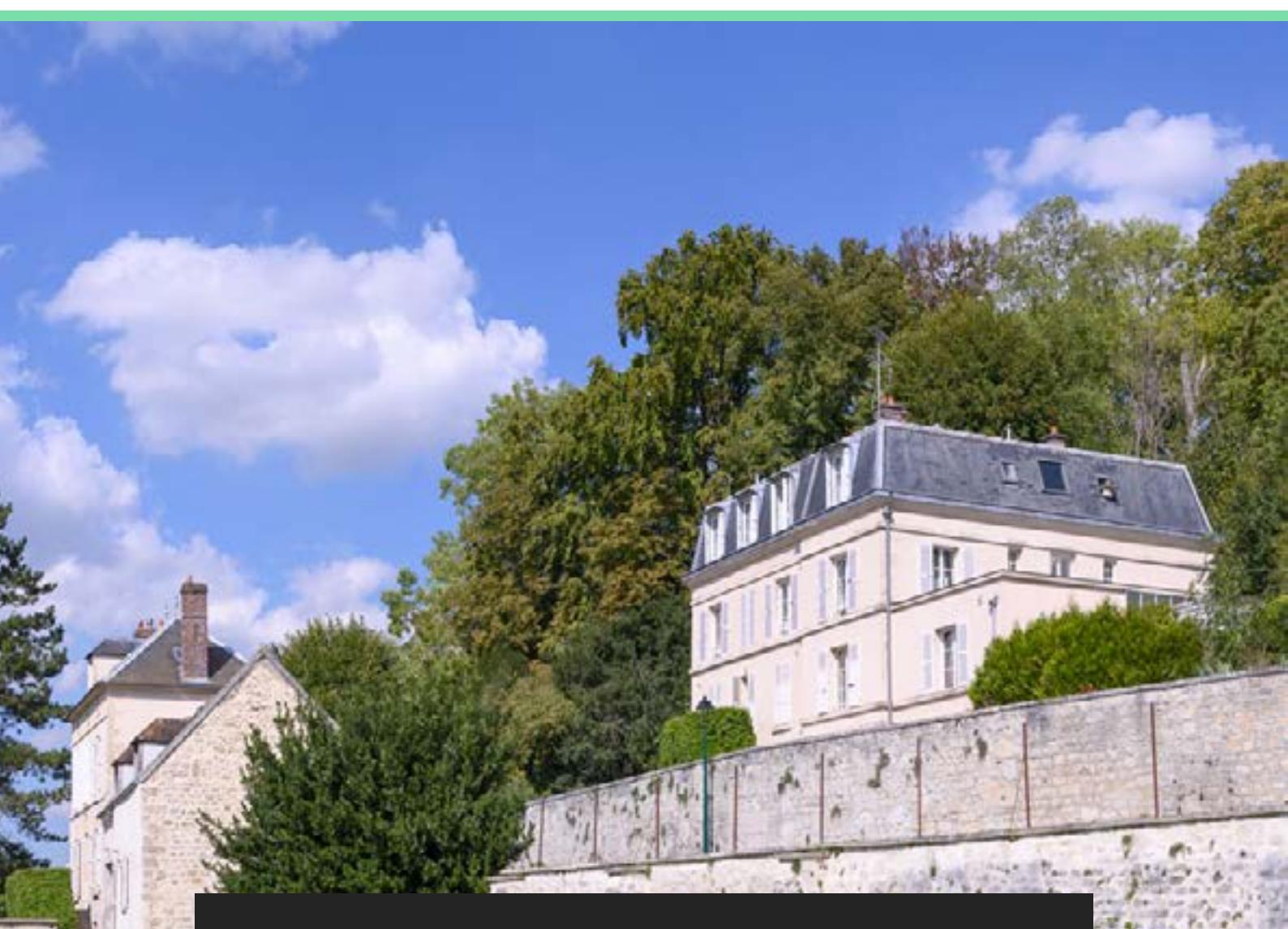




VILLA
DUFRAINE
ACADEMIE DES BEAUX-ARTS



APPEL À CANDIDATURES

ouvert du 5 décembre 2025 au 15 janvier 2026

Résidence d'artistes **VILLA DUFRAINE**
PROGRAMME DE L' ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

COMPOSITION MUSICALE

Propriété de l'Académie des beaux-arts située dans le Val d'Oise, la Villa Dufraine a pour objectif de soutenir et encourager la jeune création artistique. Depuis 2023, elle met à disposition d'un groupe de jeunes artistes, un lieu de vie et de travail, des moyens financiers, techniques et humains leur permettant de développer leur travail de création et de recherche dans un cadre privilégié autour d'un projet commun, et de vivre une première expérience de résidence.

Depuis 2024, la Villa Dufraine propose également un programme qui permet d'accueillir de jeunes compositeurs en résidence. Elle invite par ailleurs, en parallèle, de jeunes artistes graveurs et photographes pour des résidences de courte durée.

Ces programmes s'inscrivent, pour l'Académie des beaux-arts, dans le projet global d'accueil d'artistes et de chercheurs en résidence qui se déploie sur plusieurs sites qu'elle possède (Villa Dufraine à Chars, Villa Marmottan à Boulogne-Billancourt, Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat) ou dans les institutions dont elle est partenaire (Villa Médicis, Casa de Velázquez, Château de Lourmarin, etc.).

LA RÉSIDENCE

Le programme de « composition musicale » de la Villa Dufraîne permet l'accueil d'un jeune compositeur en résidence et prévoit :

la mise à disposition gratuite d'un atelier-logement individuel équipé d'un piano, d'espaces collectifs de vie et de travail à Chars (Val d'Oise)

le versement par l'Académie des beaux-arts d'une bourse mensuelle de 1500 euros bruts

le versement par l'Académie des beaux-arts, d'une aide à la production de 4000 euros (TTC), délivrée avec accord préalable et présentation de justificatifs

la possibilité d'échanges avec les membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts, ainsi qu'avec les artistes en résidence à la Villa Dufraîne et ceux participant à d'autres programmes de résidences de l'Académie

La période de résidence s'étend sur 8 mois, du 1^{er} avril au 30 novembre 2026.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le programme est ouvert aux compositeurs de toutes nationalités :

résidant en France ou à l'étranger

titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de composition musicale français ou étranger

pouvant témoigner d'une activité artistique professionnelle de 3 ans minimum

Cette résidence s'adresse en priorité aux jeunes artistes, au sortir de leurs études, pour une première expérience de résidence.

Le lauréat s'engage à vivre à la Villa Dufraîne pendant toute la période de la résidence.

Les frais de transport et de déménagement ne sont pas pris en charge.

L'ATELIER ET LE LOGEMENT

Le lauréat bénéficie d'un logement de 15 m² environ et d'un atelier équipé d'un piano.

Le logement peut accueillir deux adultes au maximum.

Les animaux ne sont pas admis à la Villa Dufraîne.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre :

un *curriculum vitae* détaillé (4 pages maximum), en français ou en anglais

un dossier artistique, en français ou en anglais (15 pages maximum)

deux enregistrement d'œuvres avec leurs partitions

une note d'intention, en français ou en anglais, dans laquelle les candidats exposent les motivations qui animent leur démarche et leur intérêt pour le programme « *composition musicale* » de la Villa Dufraîne. Ils devront justifier les raisons pour lesquelles leur travail nécessite une résidence à la Villa Dufraîne, d'un point de vue à la fois artistique, de parcours et réseau professionnel (3 pages maximum)

une ou deux lettres de recommandation maximum émanant de personnalités qualifiées ou de responsables de structures culturelles publiques ou privées (école, institution culturelle, etc.).



LE JURY

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury comprenant les membres de la section de composition musicale de l'Académie des beaux-arts et le directeur de la Villa Dufraîne, Jean-Michel Othoniel. Il sera présidé par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, Laurent Petitgirard, compositeur et chef d'orchestre.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accorderont une attention particulière à :

la qualité artistique et au parcours professionnel du candidat

l'argumentaire présenté autour de la nécessité de développer une recherche-création à la Villa Dufraîne et de bénéficier du cadre proposé par le programme de résidence.

LE CALENDRIER

Dépôt des candidatures : 5 décembre 2025 au 15 janvier 2026

Annonce des résultats : au plus tard à la mi-février 2026

Dates de résidence : du 1^{er} avril au 30 novembre 2026

Les candidatures sont à adresser par internet du 5 décembre 2025 au 15 janvier 2026 à minuit heure de Paris (UTC +1) en utilisant la plateforme dédiée.

<https://academiedesbeauxarts.wiin.io/fr/applications/la-villa-dufraine-cm-2026>

Pour toute question ou information complémentaires, merci d'adresser un courrier électronique à : programmes@academiedesbeauxarts.fr

L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies réunies à l'Institut de France. Institution placée sous la protection du Président de la République, accueillant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraigne (Chars), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris), ainsi que la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire et où elle vient d'ouvrir La Galerie de l'Académie des beaux-arts, son nouvel espace d'exposition.

www.academiedesbeauxarts.fr

LA VILLA DUFRAINE

Par testament en date du 14 septembre 1942, Monsieur Louis Dufraigne a légué à l'Académie des beaux-arts sa propriété de Chars, dans le Val d'Oise, pour y accueillir des artistes pour des séjours de travail. Depuis 2021, la Villa Dufraigne est dirigée par Jean-Michel Othoniel, accompagné de Françoise Docquier, correspondante de la section sculpture de l'Académie des beaux-arts. Entièrement rénovée en 2022, la Villa Dufraigne se situe à 70 km de Paris accessible par le train. Elle reçoit à titre gratuit de jeunes artistes en résidence dans un cadre aux charmes incontestables : deux grands parcs en espalier se déploient au bas d'une colline fortement boisée, le terrain supérieur accueille des bâtiments du siècle dernier dont une importante maison bourgeoise, et un hameau d'anciennes fermes. Une ancienne maison du gardien se trouve accolée au parc inférieur qui abrite un vieux lavoir.

www.academiedesbeauxarts.fr/la-villa-dufraine